

[Texte]

• 1610

Normalement, on n'engage pas des négociations détaillées sur le terrain, nous du MEER, sans consulter le ministère des Pêches et des Océans, qui sont quand même des experts en la matière. On attend toujours la liste détaillée des autres interventions. Celles-ci ont été définies dans le texte et publiquement, à notre insu: pour ce qui est des autres, je n'ai pas vu encore la liste détaillée d'autres interventions. Il n'y avait pas de place pour beaucoup, monsieur Cyr, parce que ce qui a été annoncé correspond à peu près aux sommes qui restent disponibles dans l'entente.

M. Cyr: Je remarque que vous avez répondu à mes deux autres questions, à savoir si cela engageait tous les crédits des neuf millions.

Maintenant, je poserai ma question à M. Huot, madame le président. Quelles sont les chances que ces propositions du Québec soient acceptées?

Le président suppléant (Mme Beauchamp-Niquet): Monsieur Huot.

M. Huot: Ces projets ont été étudiés et ils respectent l'esprit de l'entente: les objectifs qui ont été définis sont considérés prioritaires par nous aussi. Dans ce contexte, j'imagine qu'il n'y a pas de difficulté.

M. Cyr: Dans l'entente touristique qui doit prendre fin le 31 mars 1984, il y a une foule de projets qui ne seront pas concrétisés, lesquels ont été inclus dans l'entente originale. Je pense tout particulièrement à des travaux d'envergure dans le parc de la Gaspésie, à d'autres projets dans la région touristique de Percé, le havre de pêche artisanale de l'Anse-au-Griffon. Madame le président, j'aimerais demander à M. Huot si, dans ses négociations avec le Québec pour la formulation d'autres projets dans cette entente, qu'il fait des pressions pour que les crédits déjà prévus pour le comté de Gaspé soient de nouveau attribués à cette région et non pas transférés à Montréal, Chicoutimi ou Québec?

M. Huot: La question est intéressante, parce que cela s'est produit dans d'autres ententes. Quand on a retenu la liste des projets des différentes ententes fédérales-provinciales; je pense à l'entente sur l'agriculture, on a eu la même approche. On a bloqué des crédits par régions. On a identifié des volets régionaux pour les différents projets des ententes. C'est un principe qu'on a toujours retenu, on a toujours évité de transférer ces crédits qui avaient été réservés pour des régions spécifiques, d'une région à l'autre. Même si, devant les représentations du gouvernement du Québec, dans le cas de l'entente agricole, c'est un des principes sur lequel on a toujours insisté, c'est-à-dire que ces crédits votés pour une région en particulier, surtout dans le cas des régions périphériques, devaient être maintenus dans les régions pour lesquelles ils avaient été votés, cela ne veut pas dire qu'en termes de régions quand même... Ce n'est pas au niveau local, il y a une certaine marge de manoeuvre qui existe dans la région. Si, pour différentes raisons, les projets qui avaient été identifiés à l'entente, pour des raisons qui nous semblent valables, ne peuvent être entrepris, il y a quand même une flexibilité pour identifier à

[Traduction]

Generally speaking, we from DREE, do not undertake detailed negotiations on the spot without consulting the Department of Fisheries and Oceans who are experts in the field. We always wait for a detailed list of other interventions. These were defined in the text as well as publicly as far as we know. With respect to the others, I have not as yet seen the detailed list of the other interventions. There was not room for many, Mr. Cyr, because what was announced more or less corresponds to the money which was still available under the agreement.

Mr. Cyr: I notice that you have answered my two other questions, namely if that would use up all the credits.

Now, Madam Chairman, I will ask Mr. Huot my question. What are the chances that these Quebec proposals will be accepted?

The Acting Chairman (Mrs. Beauchamp-Niquet): Mr. Huot.

Mr. Huot: These projects have been examined and they meet the spirit of the agreement; the objectives which were defined are also viewed as priorities by us. Since this is the case, I do not imagine there will be any difficulty.

Mr. Cyr: In the tourism agreement which is to end on March 31, 1984, there are a great many projects which will not be realized, and which had been included in the original agreement. I am thinking in particular of large-scale works in the Gaspé Park, and other projects in the tourist region of Percé, and the fishing port in l'Anse-au-Griffon. Madam Chairman, I would like to ask Mr. Huot if, during the negotiations with Quebec to draw up other projects under this agreement, he applied any pressure to have the credits which were already allocated to the Gaspé riding to be reallocated to this region and not transferred to Montreal, Chicoutimi or Quebec?

Mr. Huot: The question is interesting because it has arisen in other agreements. When we made a list of the projects under various federal-provincial agreements, and I am thinking of the agriculture agreement, we took the same approach. We blocked out the credits by region. We identified the regional portion for the various projects under the agreement. This is a principle that we have always applied, we have always avoided transferring credits which were reserved for specific regions from one region to another. Even if it is one of the principles on which we have always insisted in our representations with the Quebec government in the case of the agricultural agreement, mainly that credits voted for a particular region, especially for peripheral regions, should be maintained in the regions for which they had been voted, that still does not mean that in terms of regions there is agreement at the local level. There is some leeway in the region. If, for various reasons, the projects which were identified in the agreement, for reasons which seem valid to us, cannot be undertaken, there is still some flexibility for identifying other projects to which we might contribute within the same region.